



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

ABAUCOURT
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSCG
Claude Thomas



SEILLE GRAND COURONNÉ	NEIGE	2020	PLAN
			Echelle : 1 / 5000

Légende

Zonage

- Limites communales
- Limites parcellaires
- Limites de zones
- Emplacement réservé

Sentiers et chemins à conserver

Règle d'implantation des constructions

▲ ▲ Alignement des façades

Zone d'implantation obligatoire des façades

Hauteur maximale des façades 7 m

Éléments architecturaux et paysagers ou
écologiques à préserver (art. L.151-19 ou
L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

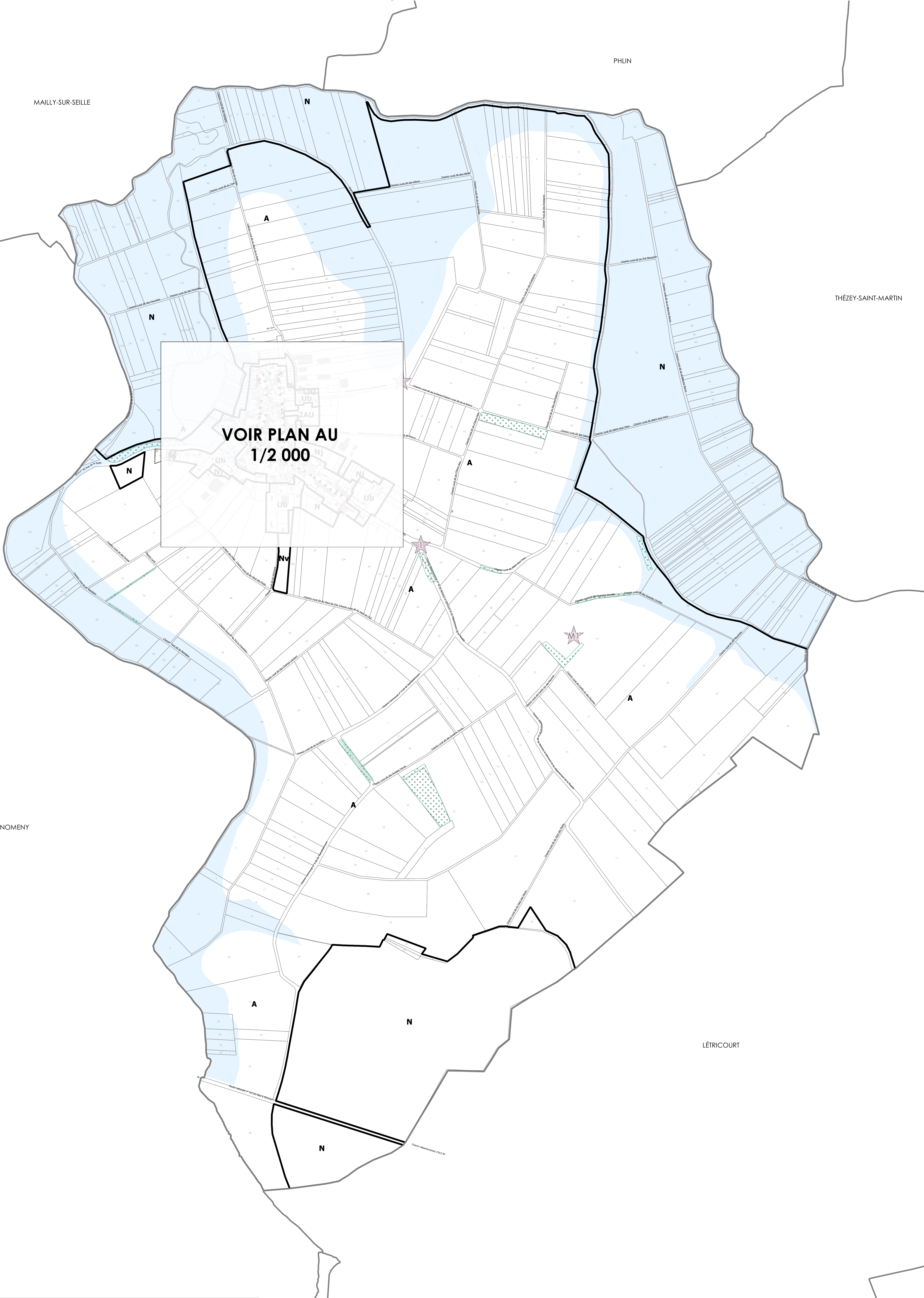
Éléments remarquables

Éléments remarquables du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa
mouvements de terrains, chutes de blocs,
cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

ARMAUCOURT
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas



PLAN

Echelle : 1 / 2000



Légende

Zonage

- Limites parcellaires
- Limites de zone
- Emplacement réservé
- Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

- Alignement des façades
- ZIOF

Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques
à préserver

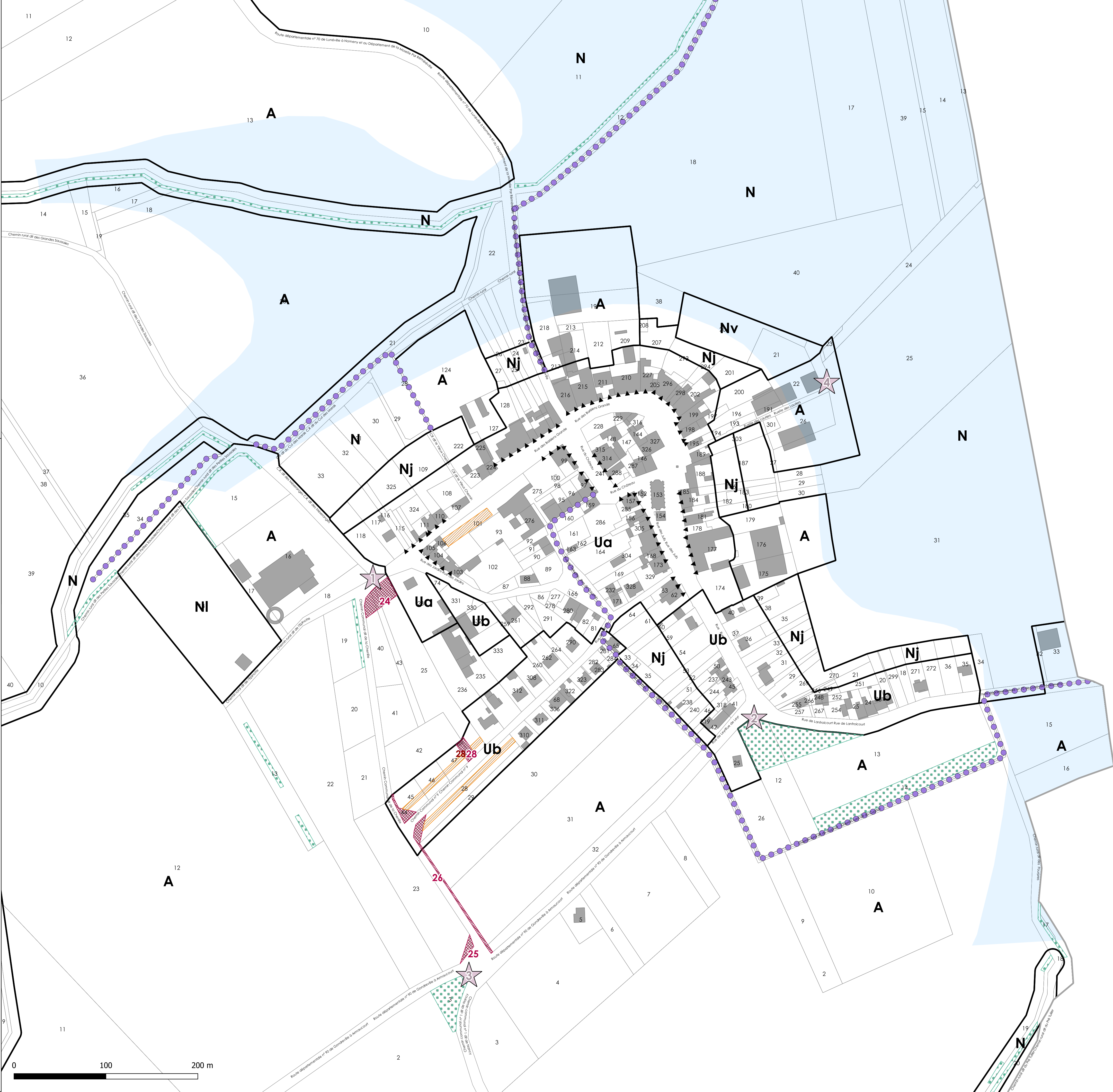
(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

- Éléments remarquables
- Élément remarquable du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de
terrains, chutes de blocs, cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

ARMAUCOURT
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas



			2020		PLAN
					Echelle : 1 / 5000

Légende

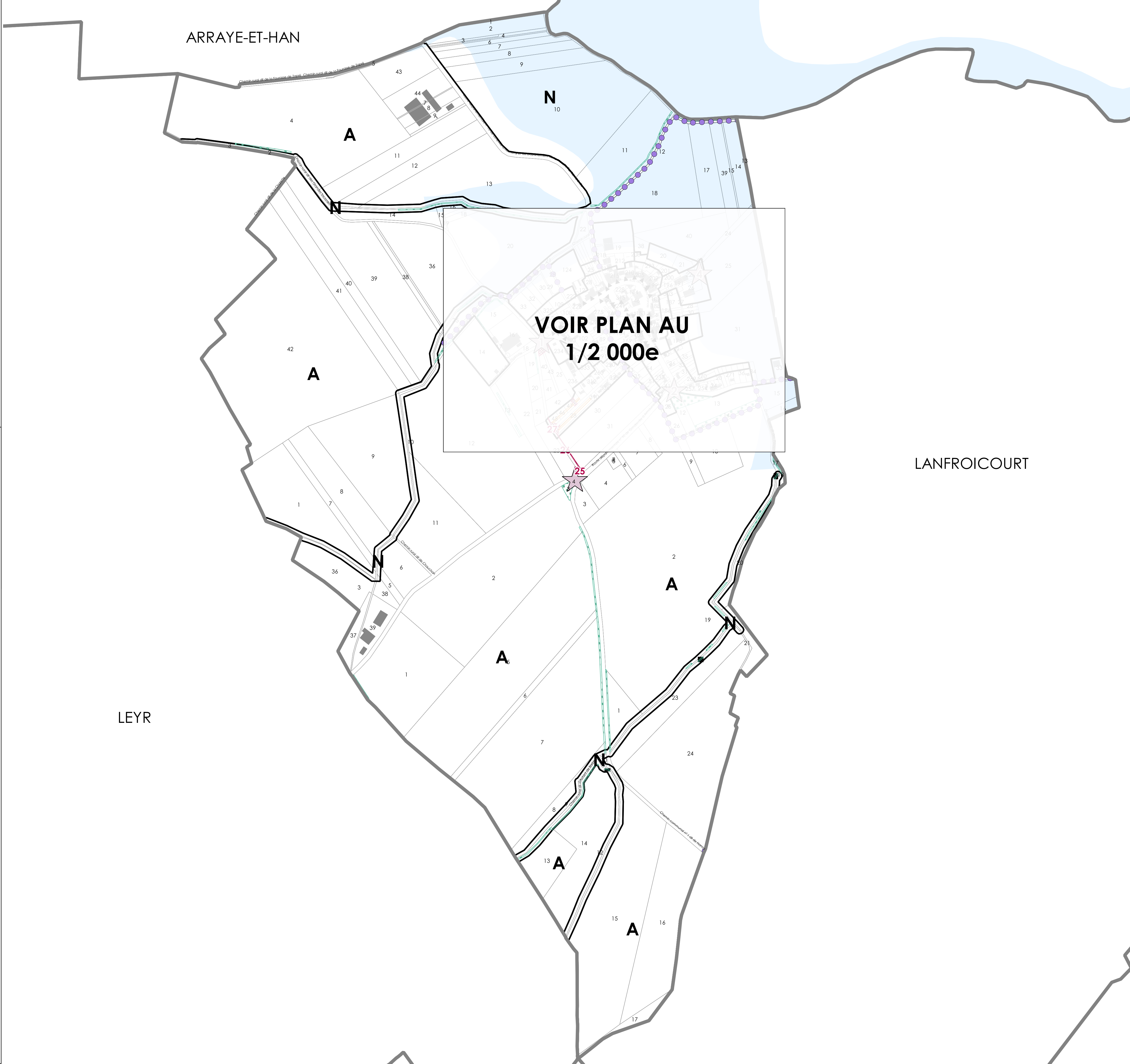
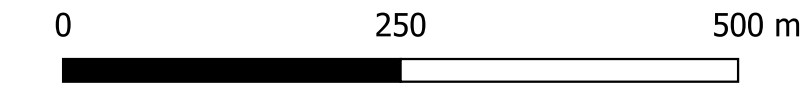
- Zonage**
- Limites parcellaires
 - Limites de zones
 - Emplacement réservé
 - Sentiers et chemins à conserver

- Règles d'implantation des constructions**
- Alignement des façades
 - Zone d'implantation obligatoire des façades

- Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques à préserver**
(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Éléments remarquables
 - Éléments remarquables du paysage

- Risques**
- Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de terrains, chutes de blocs, cavités)
 - Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de matières dangereuses, l'information est disponible dans les cartes des servitudes en annexe du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

ARRAYE-ET-HAN
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas



			2020		PLAN
					Echelle : 1 / 2000

Légende

Zonage

- Limites parcellaires
- Limites de zone
- Emplacement réservé
- Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

- Alignement des façades
- ZIOF

Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques
à préserver

(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

- Éléments remarquables
- Élément remarquable du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de
terrains, chutes de blocs, cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal

0 100 200 m



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

ARRAYE-ET-HAN
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas



2020



PLAN

Echelle : 1 / 5000

Légende

Zonage

- Limites parcellaires
- Limites de zones
- Emplacement réservé
- Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

- Alignement des façades
- Zone d'implantation obligatoire des façades

Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques
à préserver

(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

- Éléments remarquables
- Élément remarquable du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de
terrains, chutes de blocs, cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal

0 250 500 m



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL SECTEUR SEILLE

ARRAYE-ET-HAN n°2 Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas



			2020		PLAN
					Echelle : 1 / 2000

Légende

Zonage

- Limites parcellaires
- Limites de zones
- Emplacement réservé
- Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

- Alignement des façades
- Zone d'implantation obligatoire des façades

Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques

à préserver

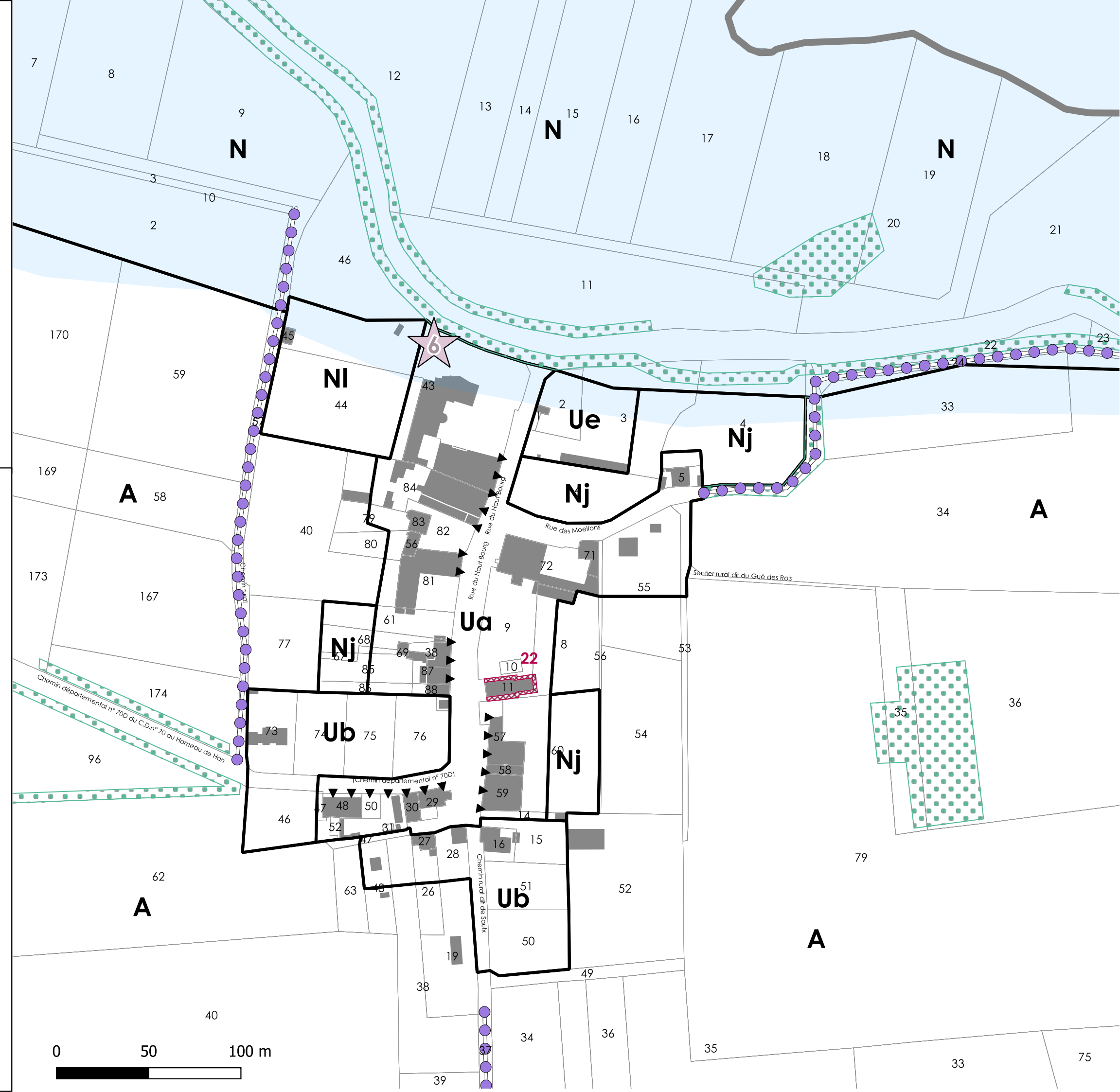
(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

- Éléments remarquables
- Éléments remarquables du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de terrains, chutes de blocs, cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

ARRAYE-ET-HAN n°2
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas



			2020		PLAN
Echelle : 1 / 5000					

Légende

Zonage

- Limites parcellaires
- Limites de zones
- Emplacement réservé
- Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

- Alignement des façades
- Zone d'implantation obligatoire des façades

Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques
à préserver

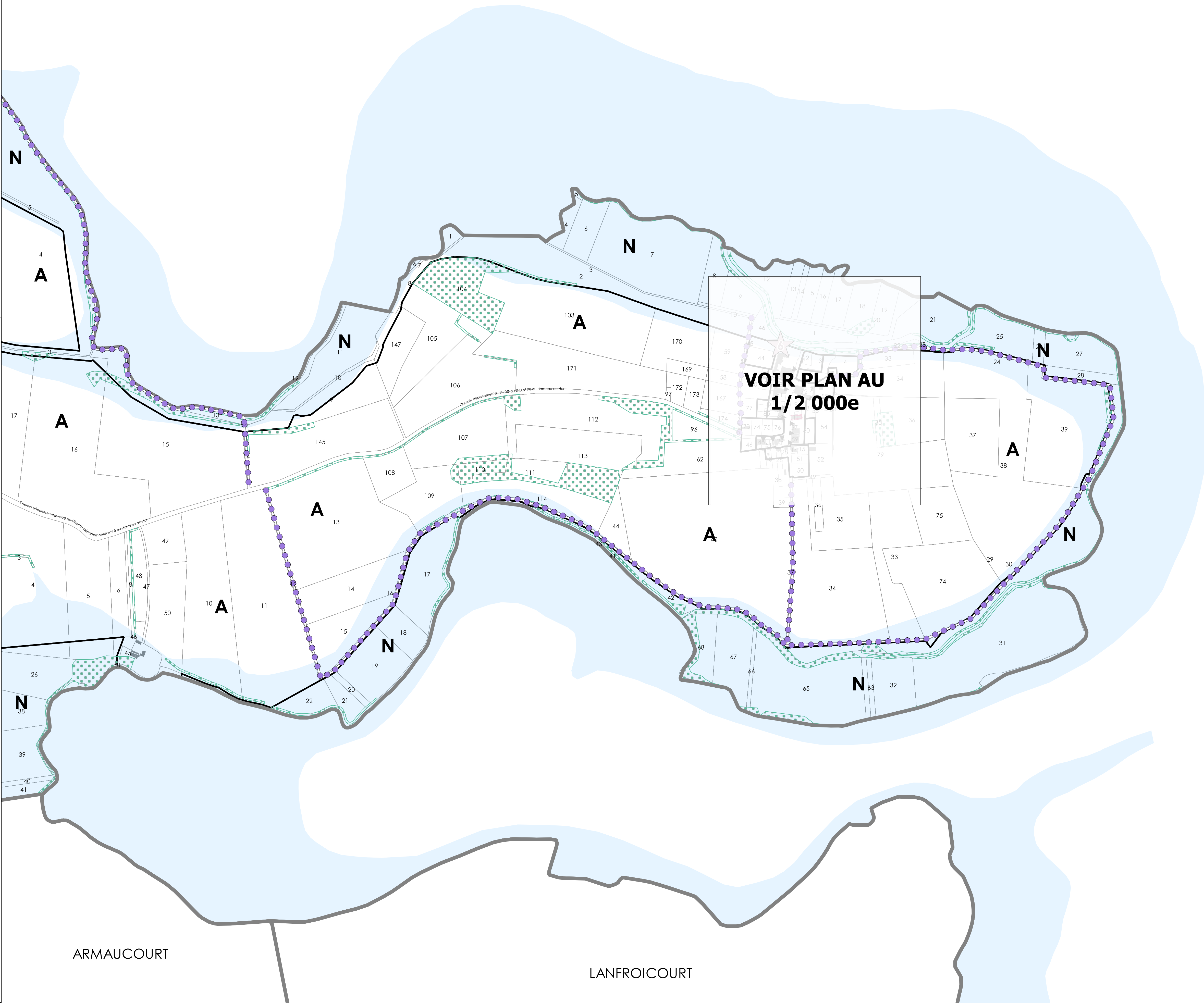
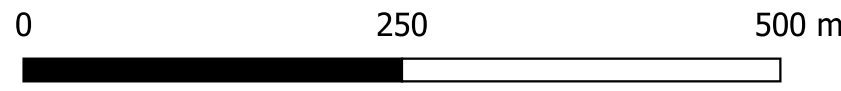
(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

- Éléments remarquables
- Éléments remarquables du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de
terrains, chutes de blocs, cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

BELLEAU
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas



			2020		PLAN
					Echelle : 1 / 2000

Légende

Zonage

- Limites communales
- Limites parcellaires
- Limites de zones
- Emplacement réservé
- Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

- Alignement des façades
- Zone d'implantation obligatoire des façades

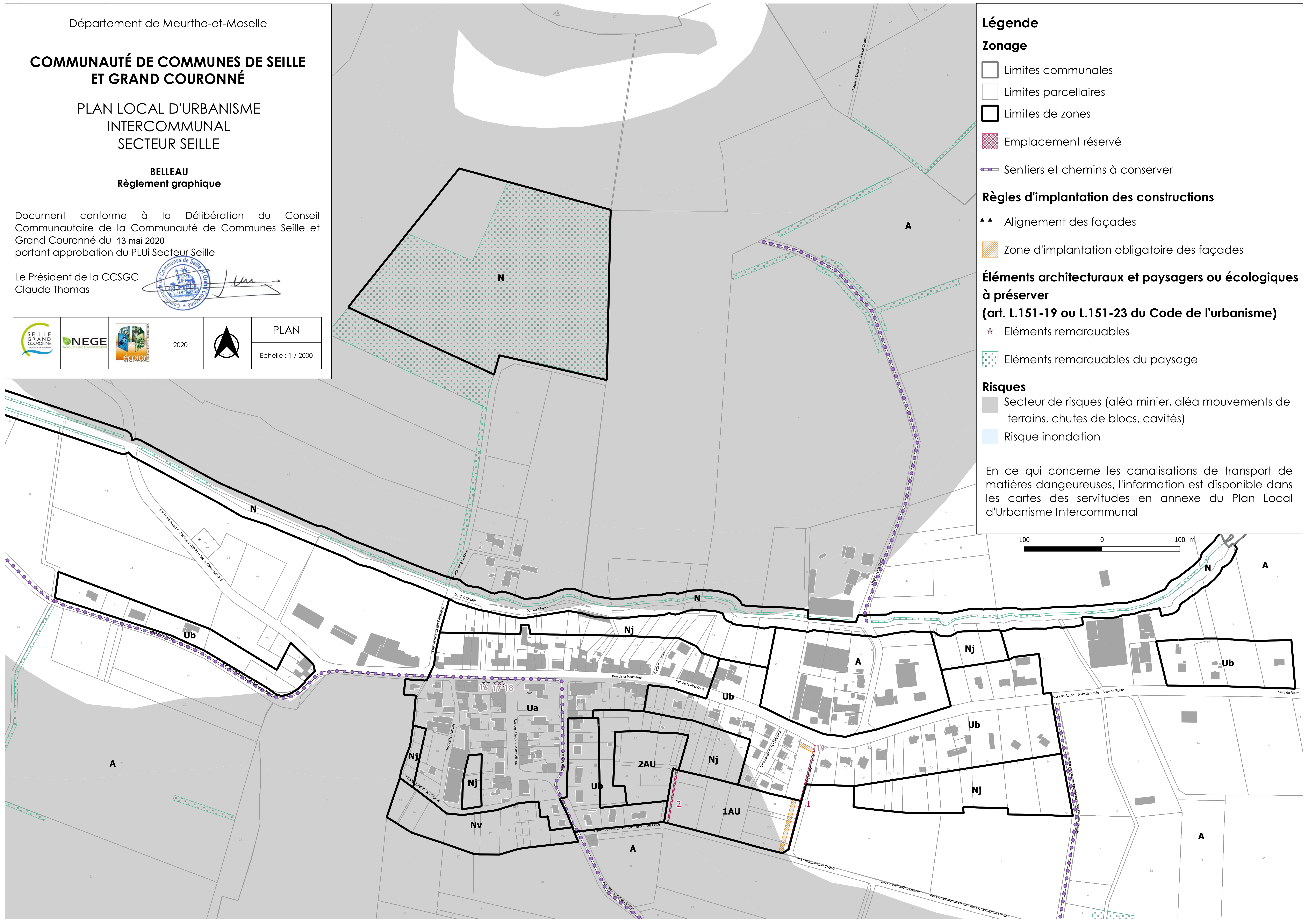
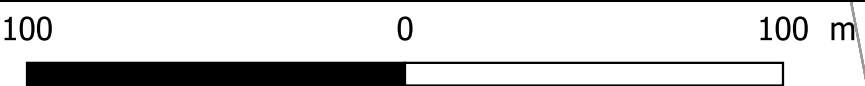
Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques
à préserver
(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

- Éléments remarquables
- Éléments remarquables du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de terrains, chutes de blocs, cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal



Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

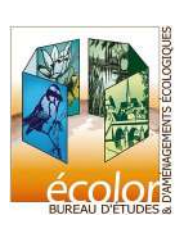
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

BELLEAU
Règlement graphique

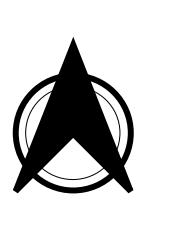
Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas





2020



PLAN

Echelle : 1 / 7000

Légende

Zonage

 Limites communales

 Limites parcellaires

 Limites de zones

 Emplacement réservé

 Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

 Alignement des façades

 Zone d'implantation obligatoire des façades

Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques
à préserver
(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

 Eléments remarquables

 Eléments remarquables du paysage

Risques

 Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de
terrains, chutes de blocs, cavités)

 Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangeureuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal

The map displays the urban planning for Belleau, a sector within the Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné. It shows various land use zones: 'A' (habitat individuel), 'N' (nature), and 'Aa' (habitat collectif). The map also identifies areas at risk, including 'Secteur de risques' (aléa minier, aléa mouvements de terrains, chutes de blocs, cavités) and 'Risque inondation'. Key features include the 'Rue départementale n°120', 'Rue départementale n°121', and 'Rue départementale n°122'. The map is bordered by CLÉMERY to the north, NOMENY to the east, JEANDELAINCOURT to the south, and SIVRY to the west. Several callout boxes indicate areas where the plan is shown at a scale of 1/2 000.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

BELLEAU - LIXIERES
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille
et Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude THOMAS



Légende

Zonage

- Limites communales
- Limites parcellaires
- Limites de zones
- Emplacement réservé

- Sentiers et chemins à conserver

Règle d'implantation des constructions

- Alignement des façades



Eléments architecturaux et paysagers ou
écologiques à préserver (art. L.151-19 ou
L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Eléments remarquables

- Eléments remarquables du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa
mouvements de terrains, chutes de blocs,
cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de
transport de matières dangereuses, l'information
est disponible dans les cartes des servitudes en
annexe du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

BELLEAU - MANONCOURT
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas



			2020		PLAN
					Echelle : 1 / 2000

Légende

Zonage

- Limites communales
- Limites parcellaires
- Limites de zones

Emplacement réservé

Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

Alignement des façades

Zone d'implantation obligatoire des façades

Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques
à préserver

(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

Éléments remarquables

Éléments remarquables du paysage

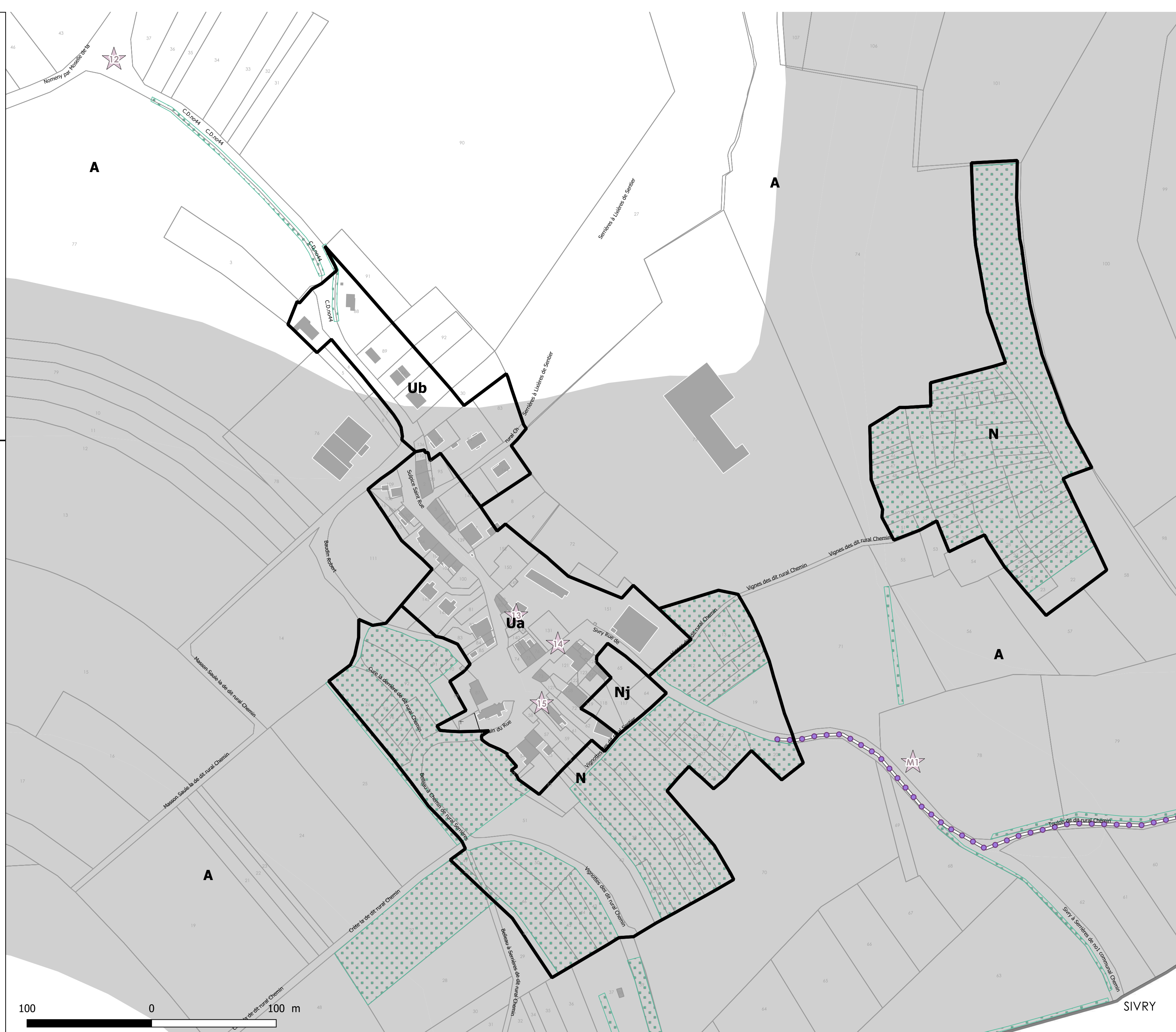
Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de terrains, chutes de blocs, cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangeueuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal







COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

BEY-SUR-SEILLE
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas



			2020		PLAN
					Echelle : 1 / 2000

Légende

Zonage

- Limites parcellaires
- Limites de zone
- Emplacement réservé
- Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

- Alignement des façades
- ZIOF

Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques
à préserver

(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

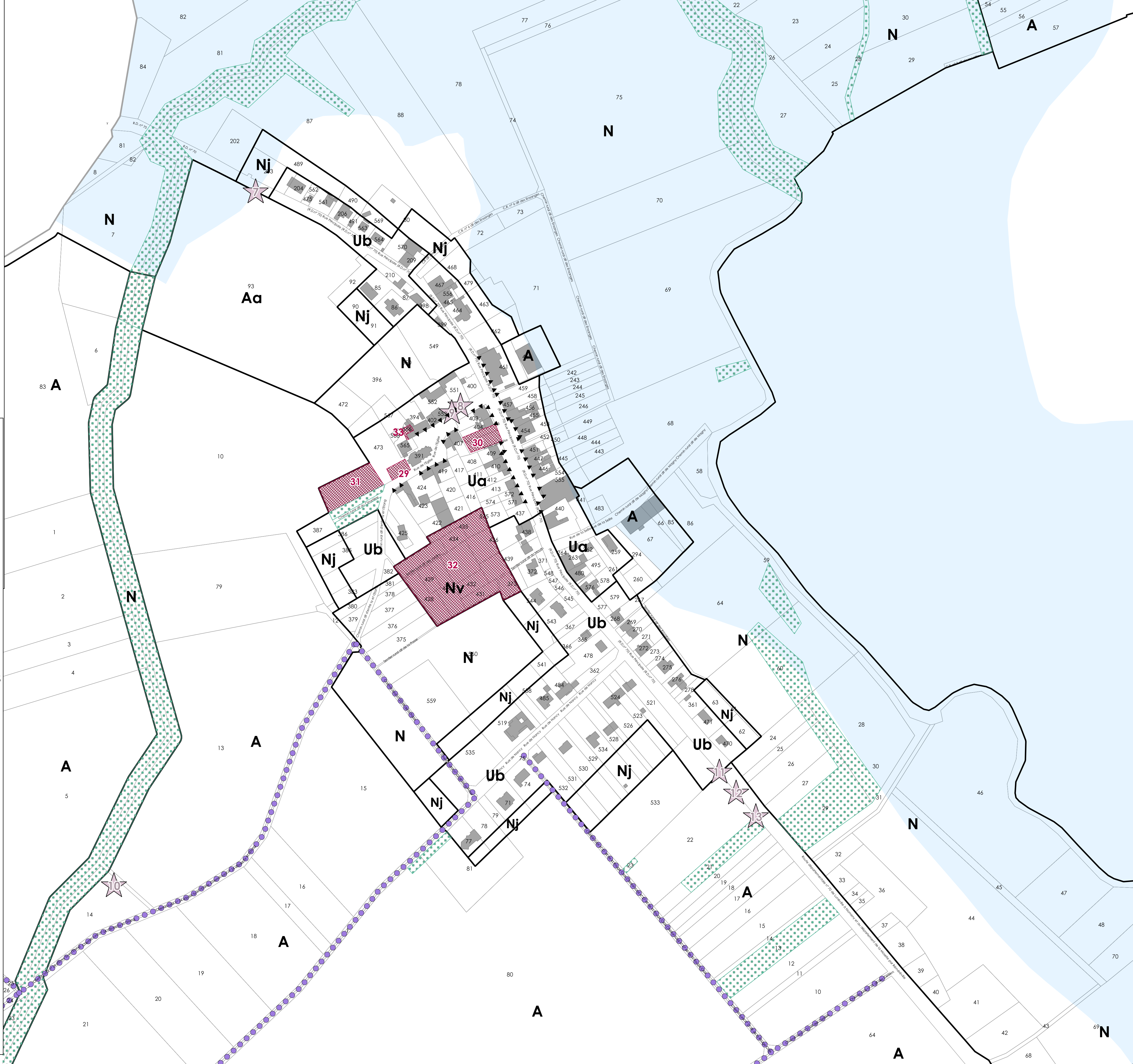
- Éléments remarquables
- Élément remarquable du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de terrains, chutes de blocs, cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal

0 100 m

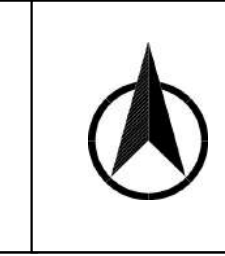


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

BEY-SUR-SEILLE
Règlement graphique

Modification simplifiée n°6
2025

			2020		PLAN
					Echelle : 1 / 5000

Légende

Zonage

- Limites parcellaires
- Limites de zones
- Emplacement réservé
- Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

- Alignement des façades
- Zone d'implantation obligatoire des façades

Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques
à préserver

(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

- Éléments remarquables
- Élément remarquable du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de terrains, chutes de blocs, cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de matières dangereuses, l'information est disponible dans les cartes des servitudes en annexe du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

0 500 m

LANFROICOURT

VOIR PLAN AU 1/2 000

BRIN-SUR-SEILLE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

BRIN-SUR-SEILLE
Règlement graphique

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil communautaire
en date du 15/06/2023 approuvant
la modification simplifiée n°4
du PLUi secteur Seille



2023



PLAN

Echelle : 1 / 2000

Légende

Zonage

Limites parcellaires

Limites de zones

Emplacement réservé

Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

Alignement des façades

Zone d'implantation obligatoire des façades

Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques
à préserver

(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

Éléments remarquables

Élément remarquable du paysage

Risques

Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de
terrains, chutes de blocs, cavités)

Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal

0 100 200 m

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

CHENICOURT
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas



			2020		PLAN
					Echelle : 1 / 2000

Légende

Zonage

- Limites parcellaires
- Limites de zone
- Emplacement réservé
- Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

- Alignement des façades
- ZIOF

Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques
à préserver

(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

- Éléments remarquables
- Élément remarquable du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de
terrains, chutes de blocs, cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal

0 100 200 m



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

CHENICOURT
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas



			2020		PLAN
Echelle : 1 / 5000					

Légende

Zonage

- Limites parcellaires
- Limites de zone
- Emplacement réservé
- Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

- Alignement des façades
- ZIOF

Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques
à préserver

(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

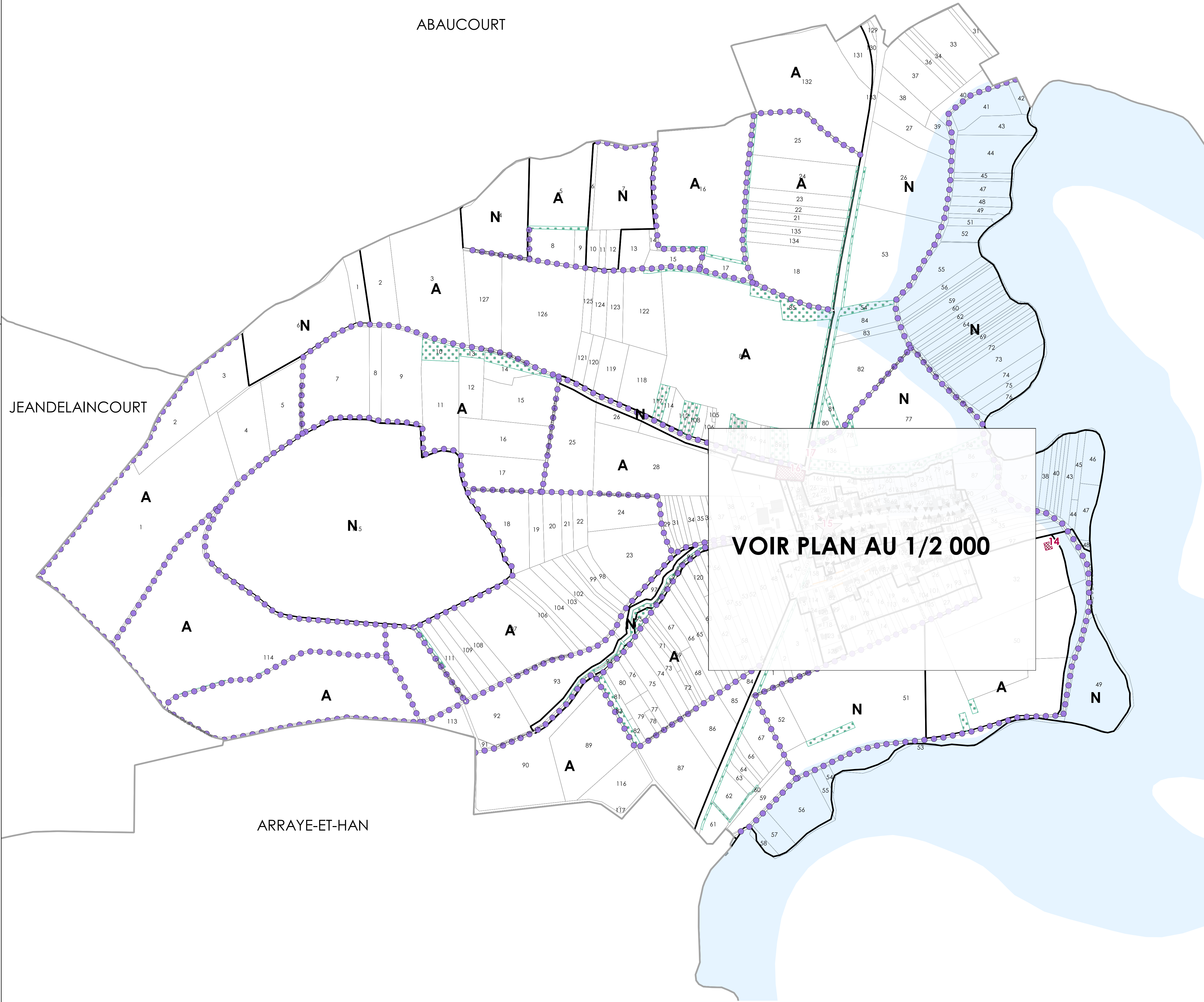
- Éléments remarquables
- Élément remarquable du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de
terrains, chutes de blocs, cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal

0 250 500 m



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

CLEMERY
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation au PLUI Secteur Seille

Le Président de la CCSCG
Claude Thomas



Légende

Zonage

- Limites communales
- Limites parcellaires
- Limites de zones
- Emplacement réservé
- Sentiers et chemins à conserver

Règle d'implantation des constructions

- Alignement des façades
- Zone d'implantation obligatoire des façades
- Surélévation de 60 cm au-dessus du niveau de la RD 120 A de la dalle du rez-de-chaussée

Éléments architecturaux et paysagers ou
écologiques à préserver (art. L.151-19 ou
L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Éléments remarquables

Éléments remarquables du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de terrains, chutes de blocs, cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

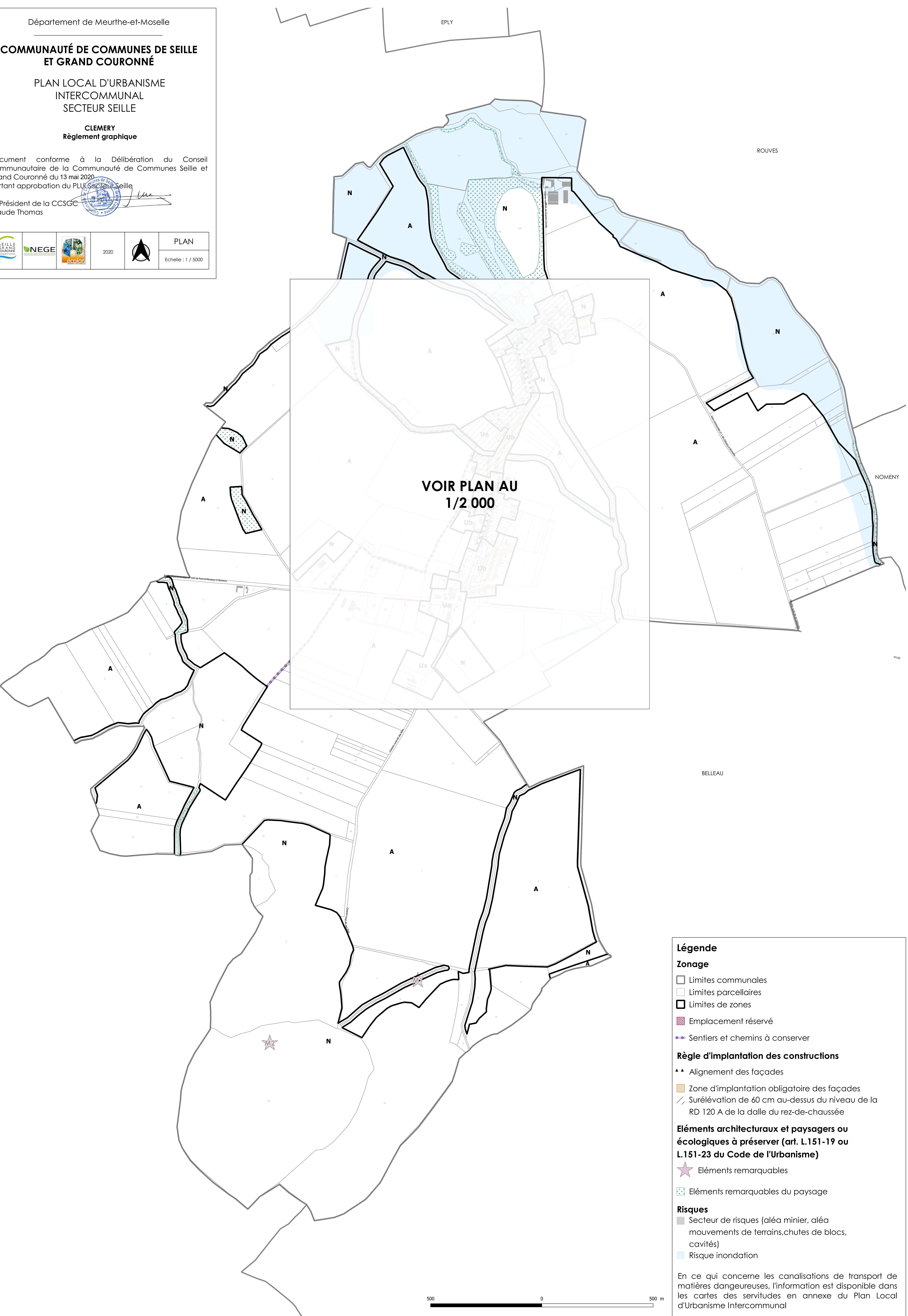
CLEMERY
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLU Secteur Seille

Le Président de la CCSCG
Claude Thomas



			2020		PLAN
Echelle : 1 / 5000					



Légende

Zonage

- Limites communales
- Limites parcellaires
- Limites de zones
- Emplacement réservé
- Sentiers et chemins à conserver

Règle d'implantation des constructions

- Alignement des façades
- Zone d'implantation obligatoire des façades
- Surélévation de 60 cm au-dessus du niveau de la RD 120 A de la dalle du rez-de-chaussée

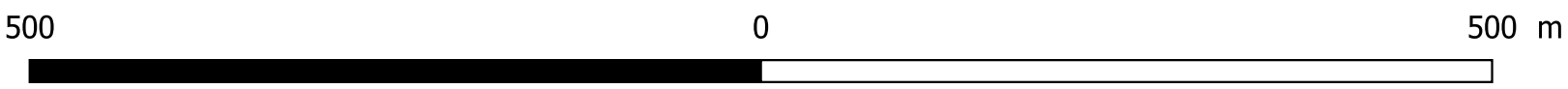
Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques à préserver (art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Éléments remarquables
- Éléments remarquables du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de terrains,chutes de blocs, cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de matières dangereuses, l'information est disponible dans les cartes des servitudes en annexe du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

EPLY
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas



			2020		PLAN
					Echelle : 1 / 2000

Légende

Zonage

Limites communales

Limites parcellaires

Limites de zones

Emplacement réservé

Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

Alignement des façades

Zone d'implantation obligatoire des façades

Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques
à préserver

(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

Éléments remarquables

Éléments remarquables du paysage

Risques

Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de
terrains, chutes de blocs, cavités)

Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

EPLY
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

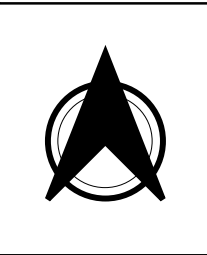
Le Président de la CCSGC
Claude Thomas







2020



PLAN

Echelle : 1 / 5500

Légende

Zonage

- Limites communales
- Limites parcellaires
- Limites de zones
- Emplacement réservé
- Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

- Alignement des façades
- Zone d'implantation obligatoire des façades

Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques
à préserver

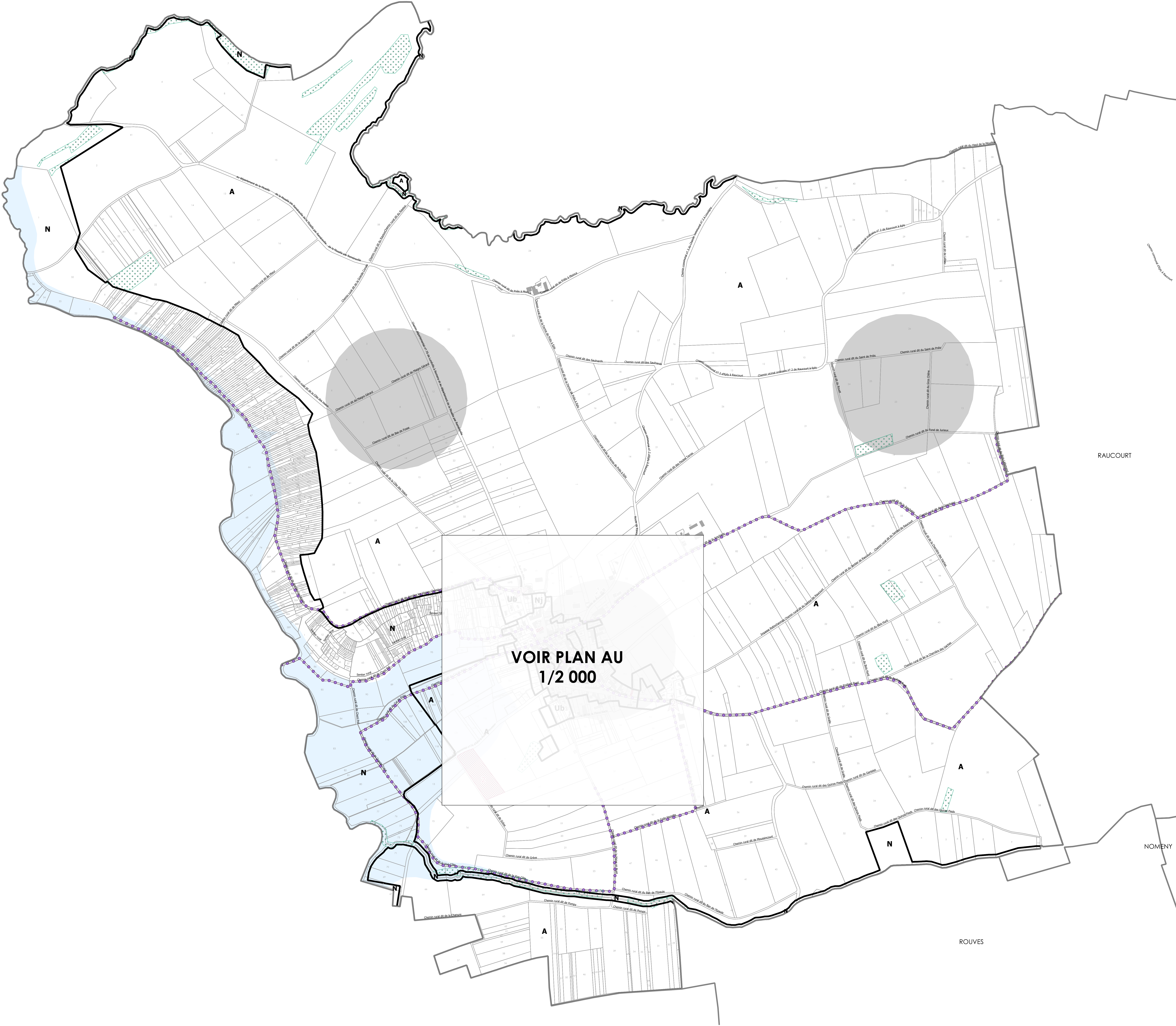
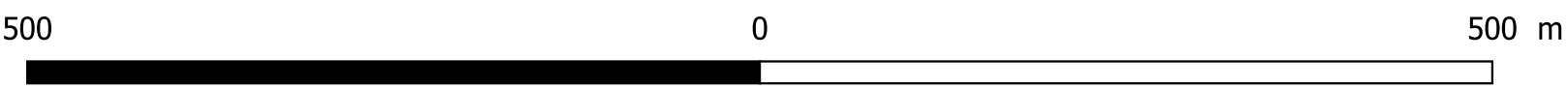
(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

- Éléments remarquables
- Éléments remarquables du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de terrains, chutes de blocs, cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

JEANDELAINCOURT
Règlement graphique

Modification de droit
commun N°1
PLUi Secteur Seille



2026



PLAN

Echelle : 1 / 2000

Légende

Zonage

- Limites parcellaires
- Limites de zones
- Emplacement réservé
- Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

- Alignement des façades
- Zone d'implantation obligatoire des façades

Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques
à préserver

(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

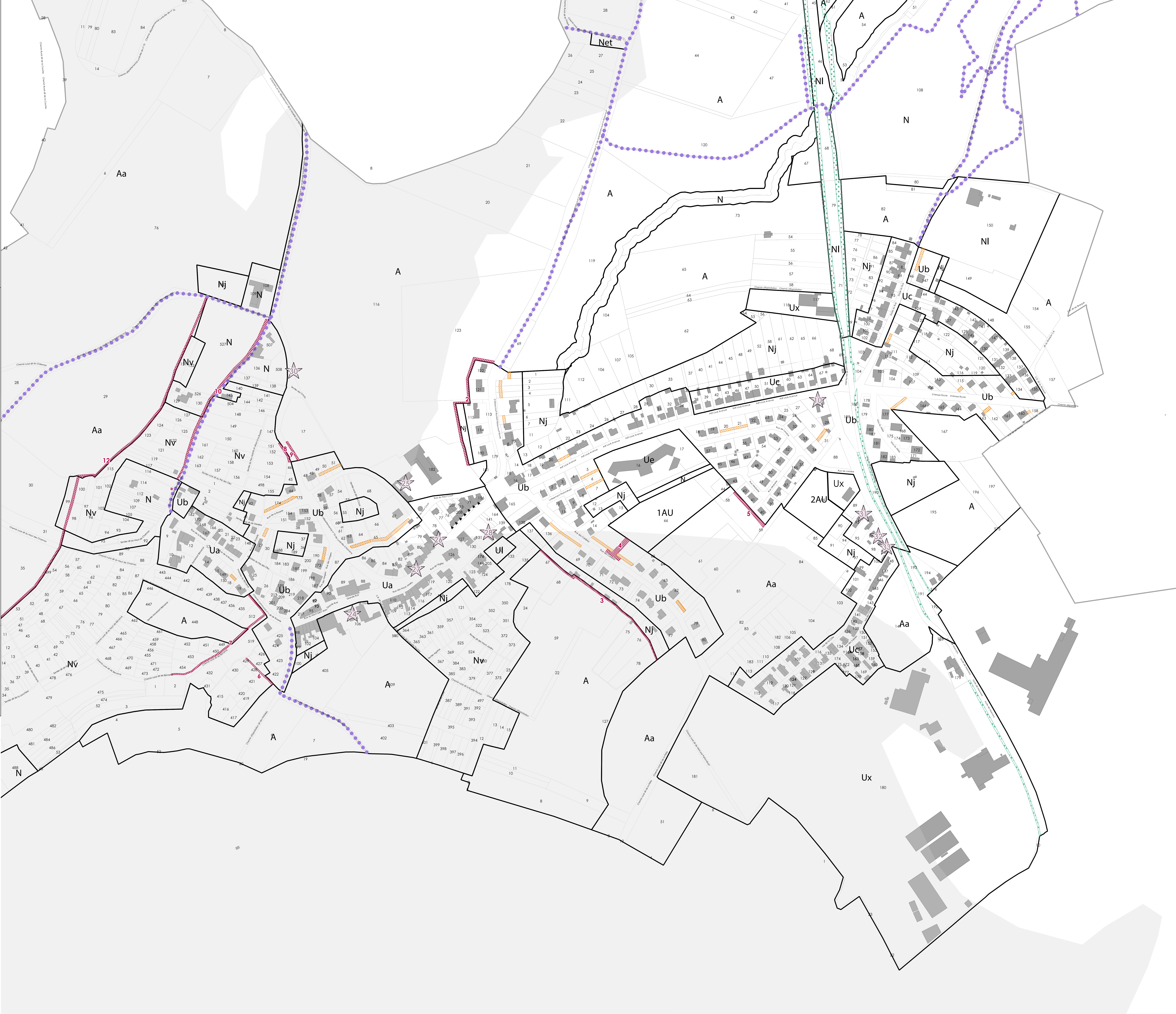
- Éléments remarquables
- Élément remarquable du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de terrains, chutes de blocs, cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal

0 250 500 m



Modification de droit
commun N°1
PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas



Légende

Zonage

-  Limites parcellaires
 Limites de zones
 Emplacement réservé
 Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

- ▲▲ Alignement des façades
-  Zone d'implantation obligatoire des façades

Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques à préserver

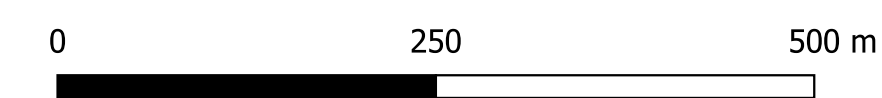
(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

-  Éléments remarquables
 Élément remarquable du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de terrains, chutes de blocs, cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de matières dangereuses, l'information est disponible dans les cartes des servitudes en annexe du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



VOIR PLAN AU 1/ 2 000

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL SECTEUR SEILLE

LANFROICOURT Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas



			2020		PLAN
					Echelle : 1 / 2000

Légende

Zonage

- Limites parcellaires
- Limites de zone
- Emplacement réservé
- Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

- Alignement des façades
- ZIOF

Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques à préserver

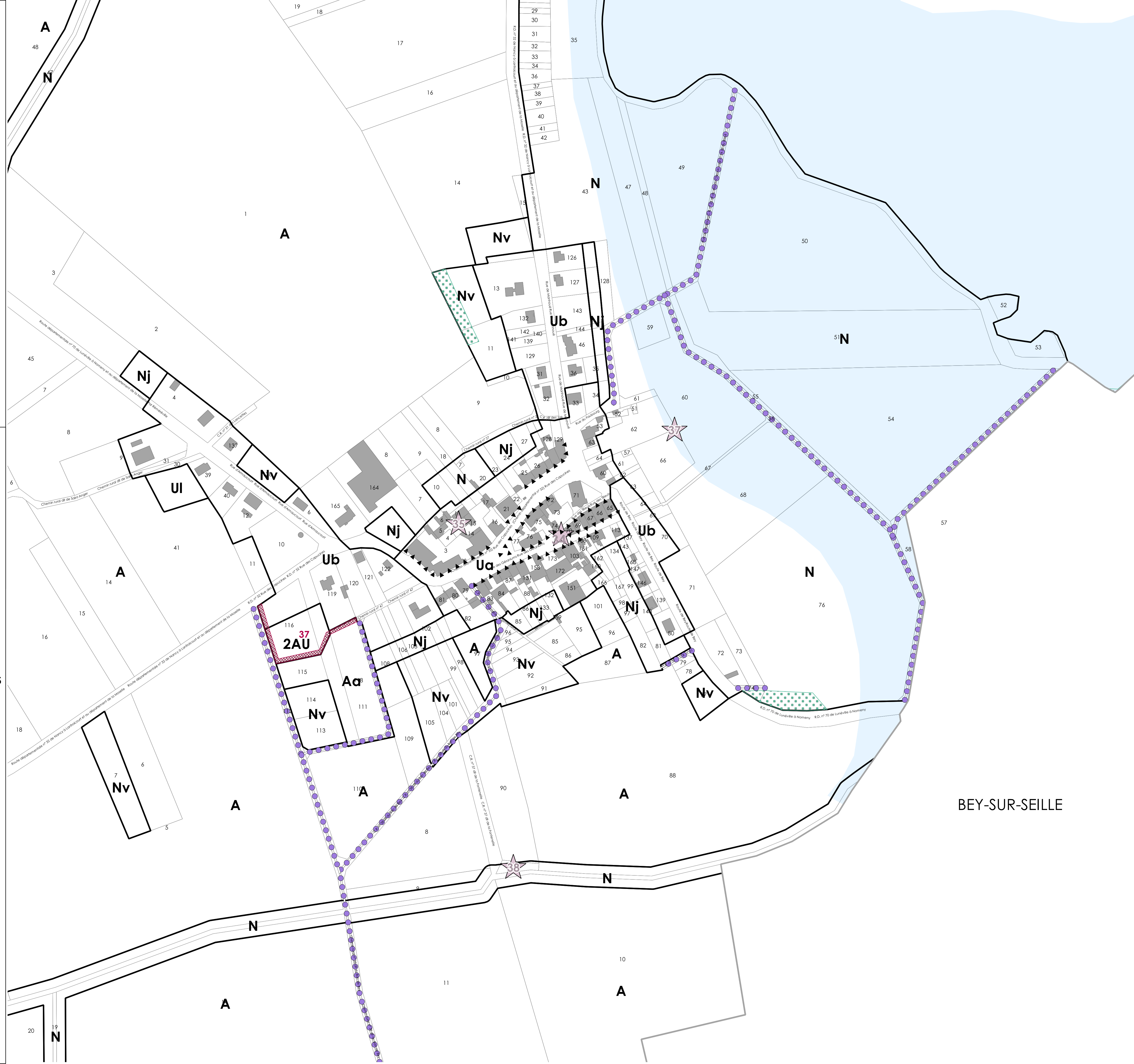
(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

- Éléments remarquables
- Élément remarquable du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de terrains, chutes de blocs, cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal



Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

LANFROICOURT
Règlement graphique

Document conforme à la délibération du Conseil
communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 21 septembre 2023 portant approbation
de la révision allégée n°1 du PLUi secteur Seille.

Septembre
2023

PLAN
Echelle : 1 / 5000

Légende

Zonage

Limites parcellaires

Limites de zones

Emplacement réservé

Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

Alignement des façades

Zone d'implantation obligatoire des façades

Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques
à préserver
(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

Éléments remarquables

Éléments remarquables du paysage

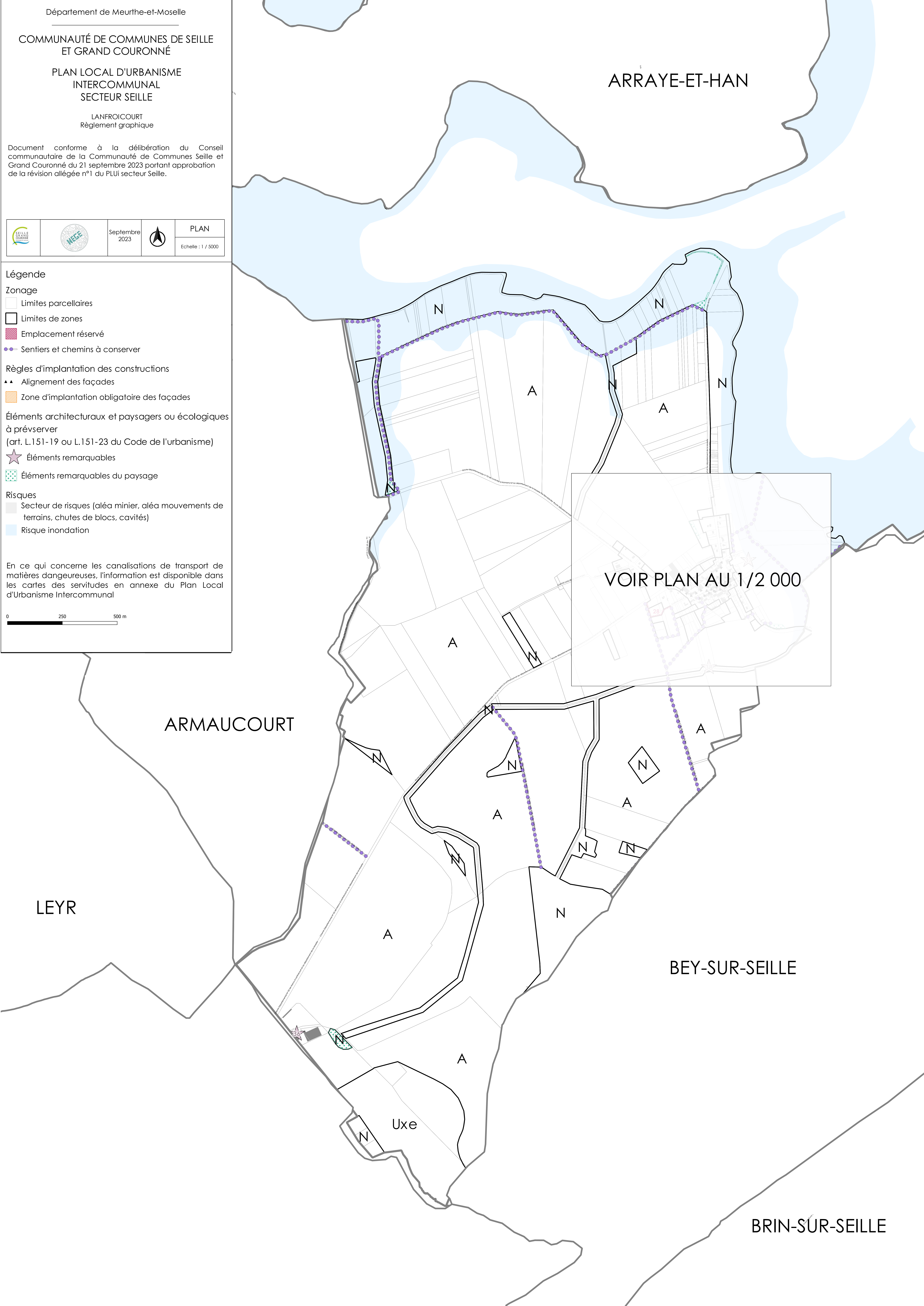
Risques

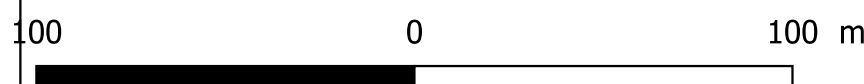
Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de
terrains, chutes de blocs, cavités)

Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal

0250500 m





Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

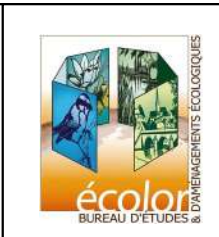
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

LETRICOURT
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas





2020



PLAN

Echelle : 1 / 5000

Légende

Zonage

 Limites communales

 Limites parcellaires

 Limites de zones

 Emplacement réservé

 Sentiers et chemins à conserver

Règle d'implantation des constructions

 Alignement des façades

 Zone d'implantation obligatoire des façades

**Eléments architecturaux et paysagers ou
écologiques à préserver (art. L.151-19 ou
L.151-23 du Code de l'Urbanisme)**

 Eléments remarquables

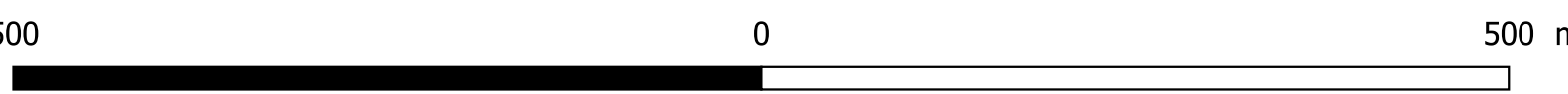
 Eléments remarquablse du paysage

Risques

 Secteur de risques (aléa minier, aléa
mouvements de terrains,chutes de blocs,
cavités)

 Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

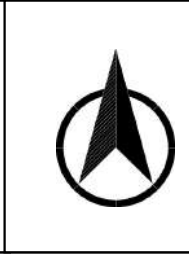
LEYR
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas



2020



PLAN

Echelle : 1 / 2000

Légende

Zonage

- Limites parcellaires
- Limites de zones
- Emplacement réservé
- Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

- Alignement des façades
- Zone d'implantation obligatoire des façades

Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques
à préserver

(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

- Éléments remarquables
- Élément remarquable du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de
terrains, chutes de blocs, cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal

0 100 200 m



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

LEYR
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas



2020



PLAN
Echelle : 1 / 5000

Légende

- Zonage**
- Limites parcellaires
 - Limites de zones
 - Emplacement réservé
 - Sentiers et chemins à conserver

- Règles d'implantation des constructions**
- Alignement des façades
 - Zone d'implantation obligatoire des façades

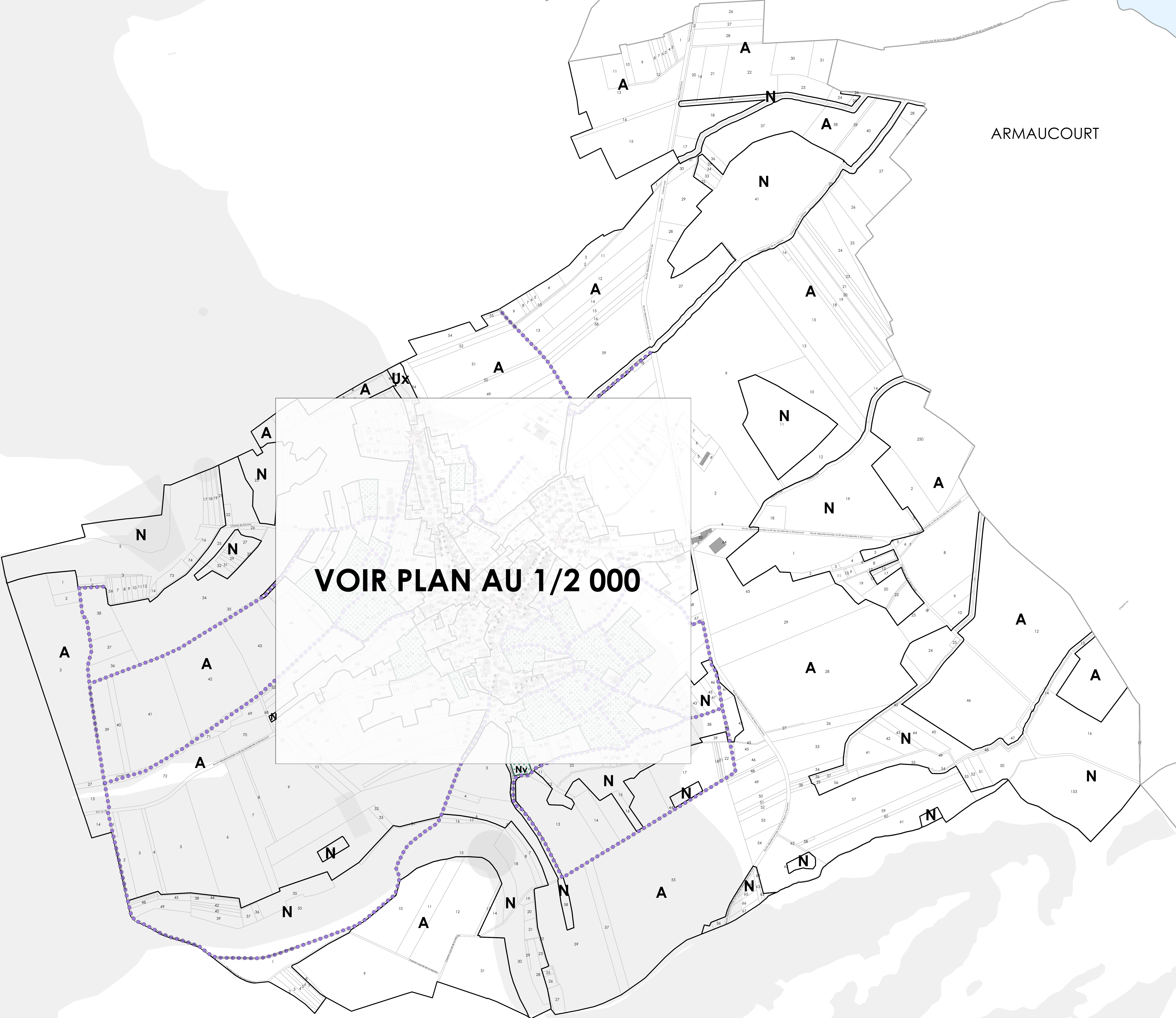
Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques
à préserver
(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

- Éléments remarquables
- Élément remarquable du paysage

- Risques**
- Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de
terrains, chutes de blocs, cavités)
 - Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal

0 250 500 m



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

MAILLY-SUR-SEILLE
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas



			2020		PLAN
					Echelle : 1 / 2000

Légende

Zonage

Limites communales

Limites parcellaires

Limites de zones

Emplacement réservé

Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

Alignement des façades

Zone d'implantation obligatoire des façades

Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques
à préserver

(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

Éléments remarquables

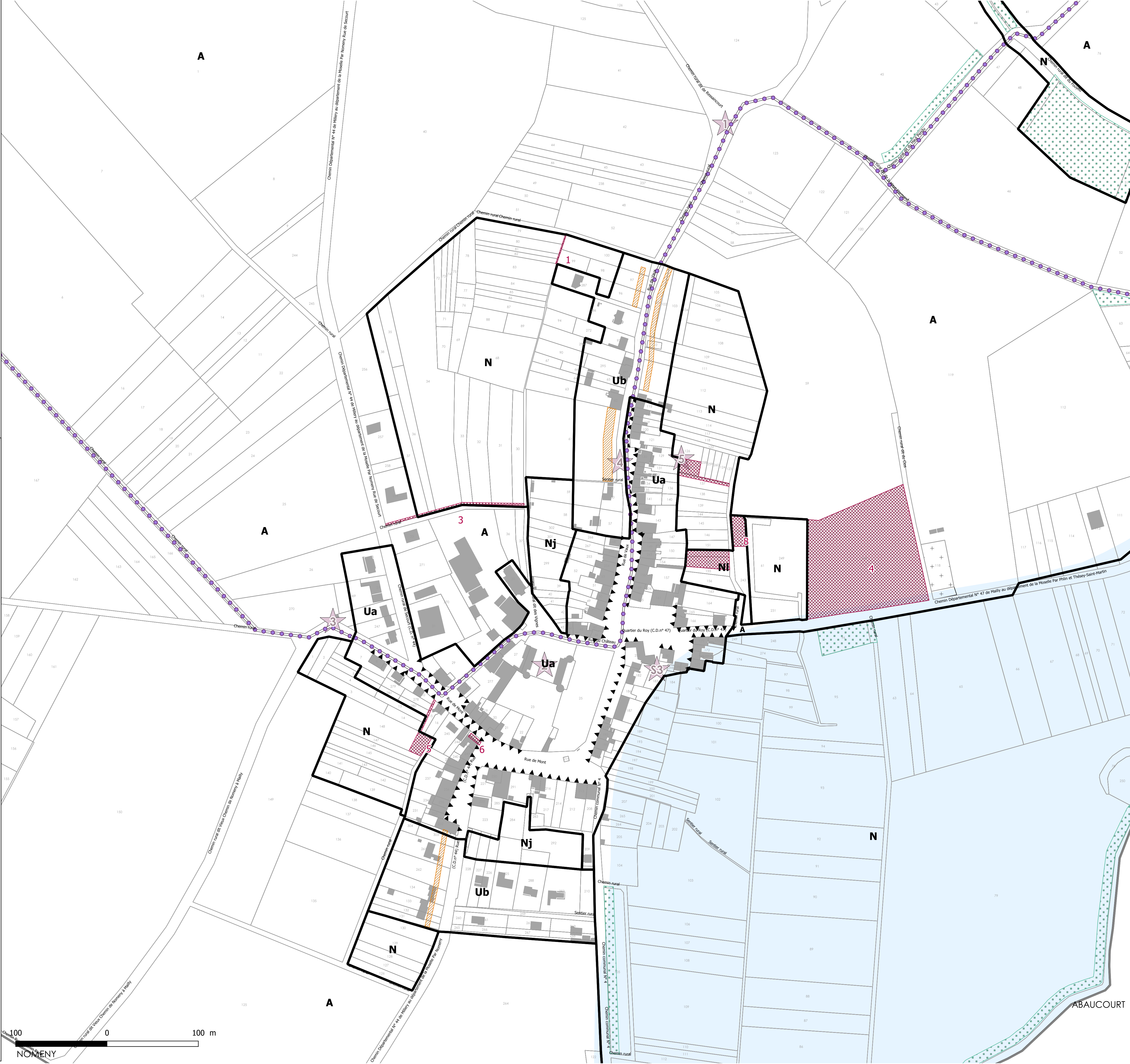
Éléments remarquables du paysage

Risques

Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de
terrains, chutes de blocs, cavités)

Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal



Département de Meurthe-et-Moselle

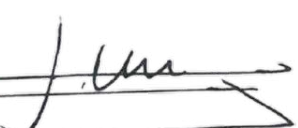
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

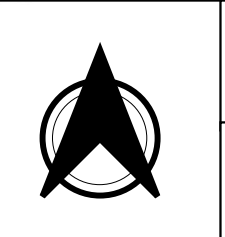
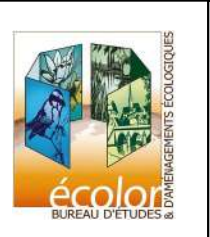
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

MAILLY-SUR-SEILLE
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSCG
Claude Thomas





2020

PLAN

Echelle : 1 / 5000

Légende

Zonage

Limites communales

Limites parcellaires

Limites de zones

Emplacement réservé

Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

Alignement des façades

Zone d'implantation obligatoire des façades

Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques à préserver

(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

Éléments remarquables

Éléments remarquables du paysage

Risques

Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de terrains, chutes de blocs, cavités)

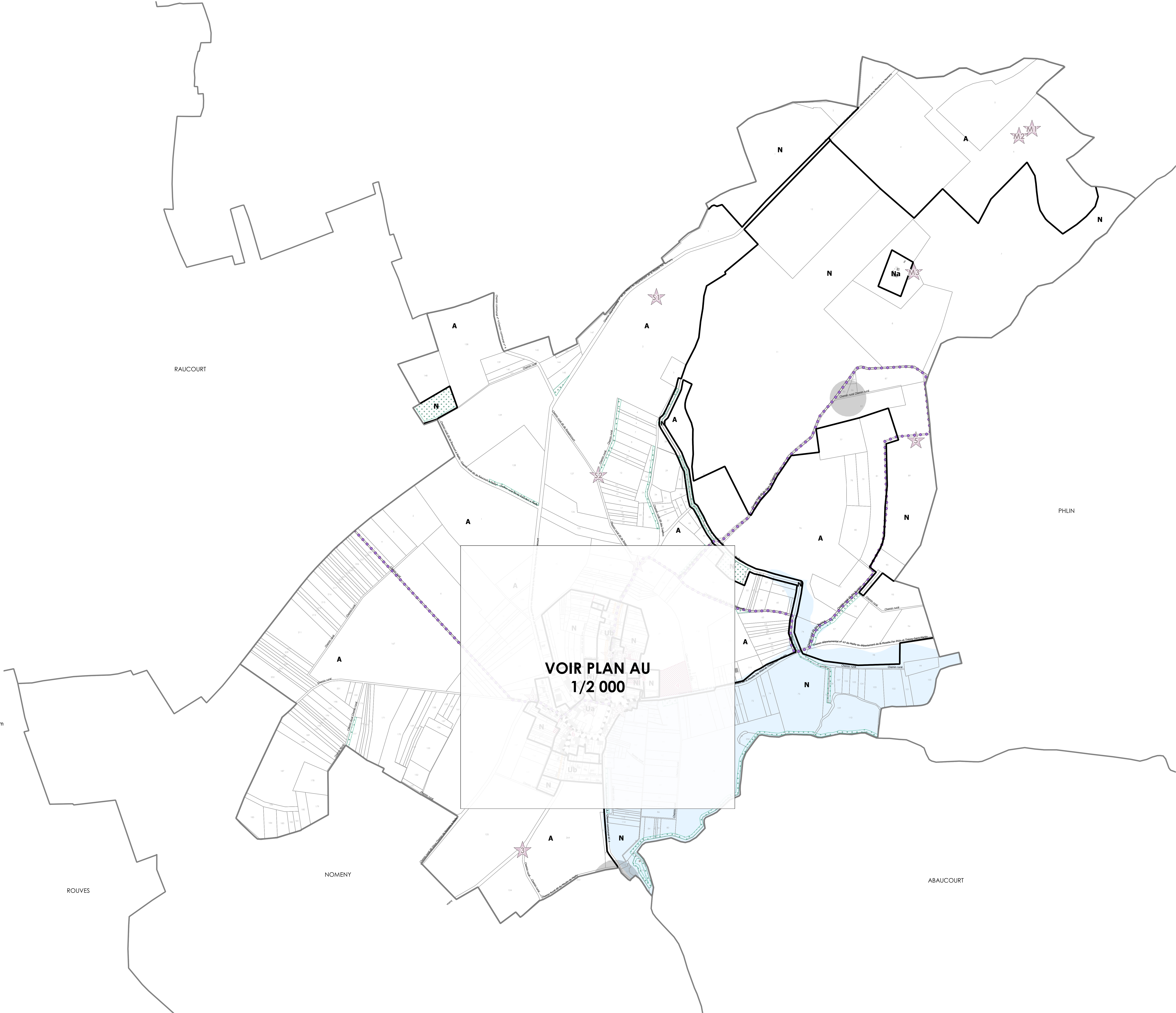
Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de matières dangeureuses, l'information est disponible dans les cartes des servitudes en annexe du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

500

0

500 m



Légende

Zonage

- Limites communales
- Limites parcellaires
- Limites de zones
- Emplacement réservé

Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

▲ ▲ Alignement des façades

Zone d'implantation obligatoire des façades

Zone faisant l'objet de dispositions spécifiques concernant la hauteur maximale et le stationnement

Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques à préserver (art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

Éléments remarquables

Éléments remarquables du paysage

Risques

Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de terrains, chutes de blocs, cavités)

Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de matières dangereuses, l'information est disponible dans les cartes des servitudes en annexe du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Département de Meurthe-et-Moselle

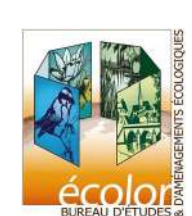
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL SECTEUR SEILLE

NOMENY Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné du 24 juin 2021 portant modification simplifiée du PLUI secteur Seille

Le Président de la CCSGC Claude Thomas

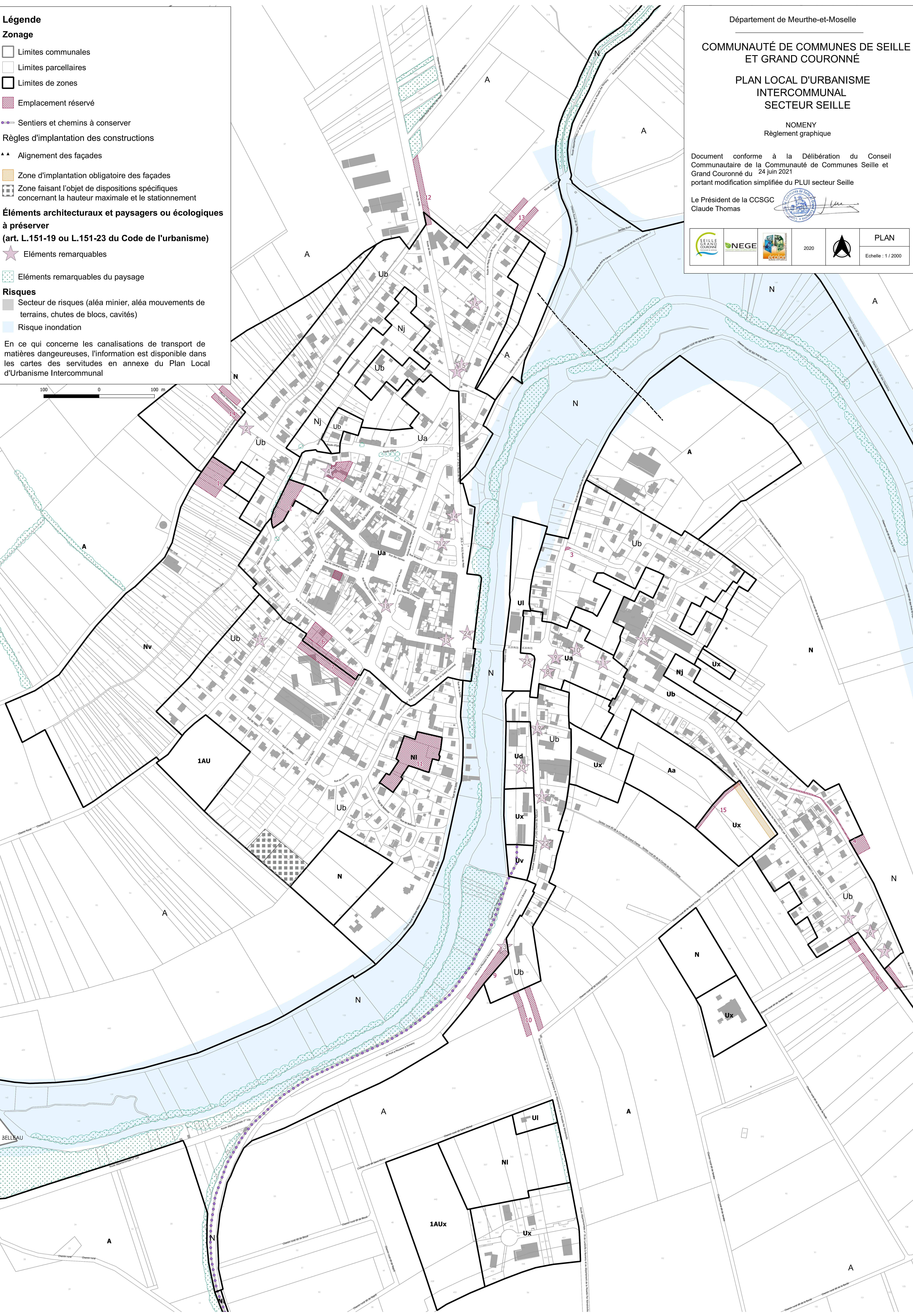


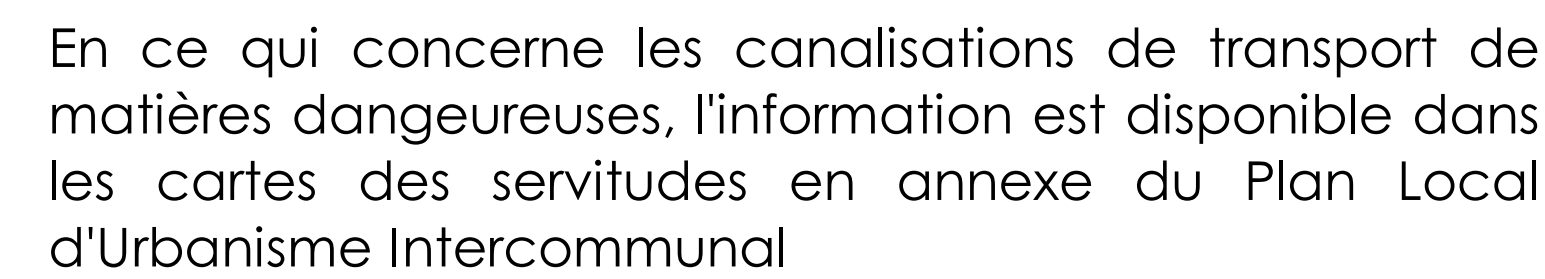
2020



PLAN

Echelle : 1 / 2000





COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

PHLIN
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille
et Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSC
Claude THOMAS



2020



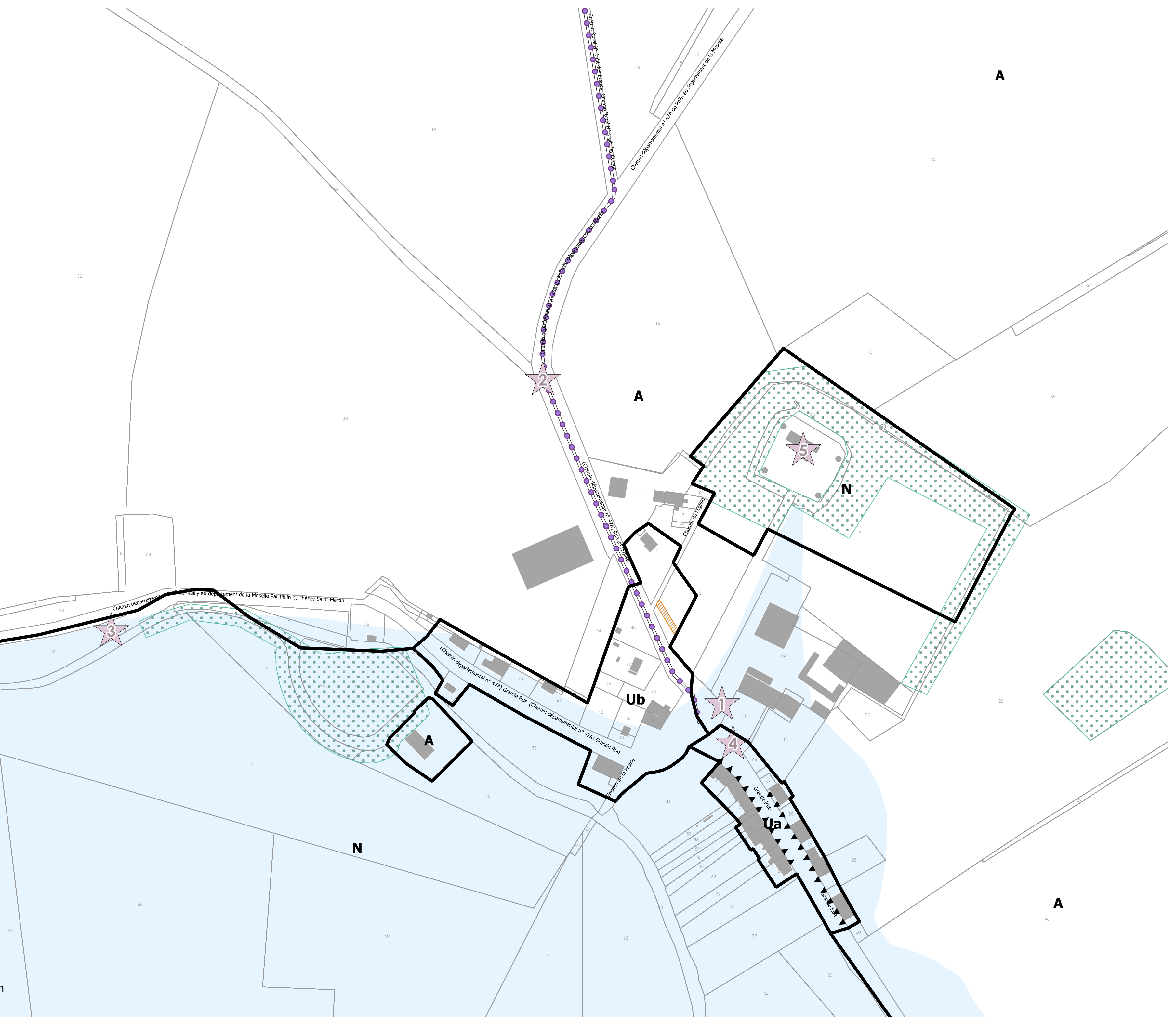
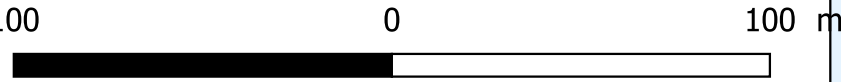
PLAN

Echelle : 1 / 2000

Légende

- Zonage**
- Limites communales
 - Limites parcellaires
 - Limites de zones
 - Sentiers et chemins à conserver
 - Emplacement réservé
- Règle d'implantation des constructions**
- Alignement des façades
 - Zone d'implantation obligatoire des façades
- Eléments architecturaux et paysagers ou écologiques à préserver (art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'Urbanisme)**
- Eléments remarquables
 - Eléments remarquables du paysage
- Risques**
- Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de terrains, chutes de blocs, cavités)
 - Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de matières dangereuses, l'information est disponible dans les cartes des servitudes en annexe du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

PHLIN
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas



				PLAN
				Echelle : 1 / 5000

Légende

Zonage

- Limites communales
- Limites parcellaires
- Limites de zones
- Emplacement réservé

Sentiers et chemins à conserver

Règle d'implantation des constructions

- Alignement des façades
- Zone d'implantation obligatoire des façades
- Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques à préserver (art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'Urbanisme)**

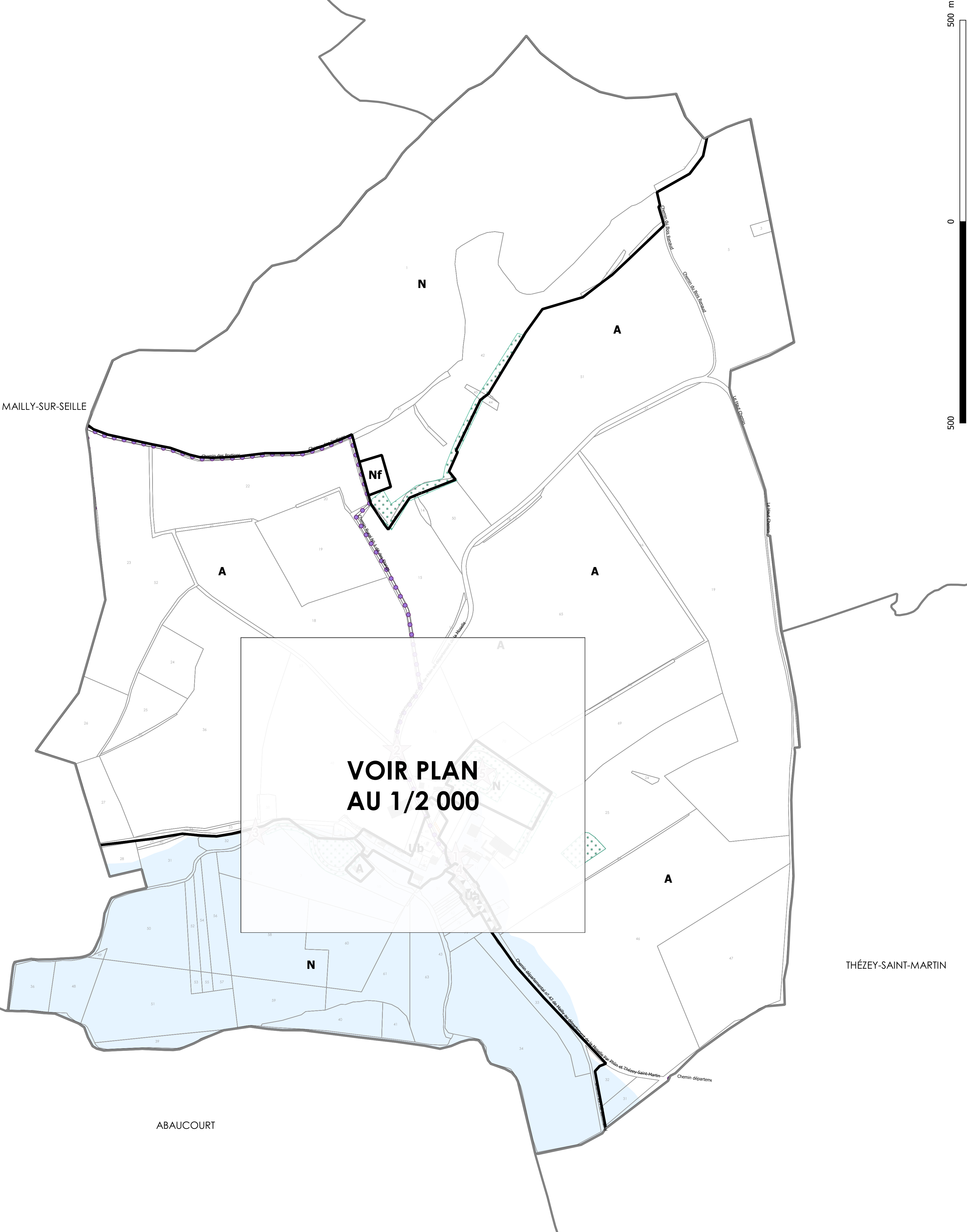
Éléments remarquables

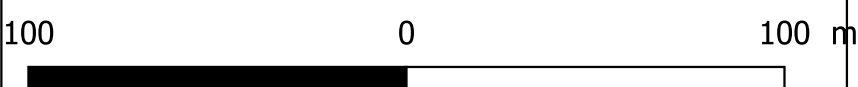
Éléments remarquables du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de terrains, chutes de blocs, cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de matières dangereuses, l'information est disponible dans les cartes des servitudes en annexe du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

RAUCOURT
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas



			2020		PLAN
Echelle : 1 / 5000					

Légende

Zonage

- Limites communales
- Limites parcellaires
- Limites de zones

Emplacement réservé

Sentiers et chemins à conserver

Règle d'implantation des constructions

▲▲ Alignement des façades

Zone d'implantation obligatoire des façades

Eléments architecturaux et paysagers ou
écologiques à préserver (art. L.151-19 ou
L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

★ Eléments remarquables

Eléments remarquables du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa
mouvements de terrains,chutes de blocs,
cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangeureuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

ROUVES
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille
et Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSC
Claude THOMAS



Légende

Zonage

- Limites communales
- Limites parcellaires
- Limites de zones

- Emplacement réservé

- Sentiers et chemins à conserver

Règle d'implantation des constructions

- Zone d'implantation obligatoire des façades

- Alignement des façades

Eléments architecturaux et paysagers ou
écologiques à préserver (art. L.151-19 ou
L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

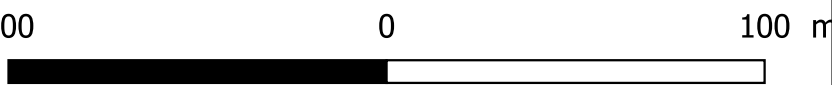
- Eléments remarquables

- Eléments remarquables du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa
mouvements de terrains, chutes de blocs,
cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de
transport de matières dangereuses, l'information
est disponible dans les cartes des servitudes en
annexe du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

ROUVES
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas



			2020		PLAN
					Echelle : 1 / 5000

Légende

Zonage

- Limites communales
- Limites parcellaires
- Limites de zones

Emplacement réservé

Sentiers et chemins à conserver

Règle d'implantation des constructions

Zone d'implantation obligatoire des façades

Alignement des façades

Éléments architecturaux et paysagers ou
écologiques à préserver (art. L.151-19 ou
L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

Éléments remarquables

Éléments remarquables du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa
mouvements de terrains, chutes de blocs,
cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

SIVRY
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas



PLAN

Echelle : 1 / 2000



Légende

Zonage

- Limites parcellaires
- Limites de zone
- Emplacement réservé
- Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

- Alignement des façades
- ZIOF

Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques
à préserver

(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

- Éléments remarquables
- Élément remarquable du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de terrains, chutes de blocs, cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

SIVRY
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas



			2020		PLAN
					Echelle : 1 / 5000

Légende

Zonage

- Limites parcellaires
- Limites de zone
- Emplacement réservé
- Sentiers et chemins à conserver

Règles d'implantation des constructions

- Alignement des façades
- ZIOF

Éléments architecturaux et paysagers ou écologiques
à préserver

(art. L.151-19 ou L.151-23 du Code de l'urbanisme)

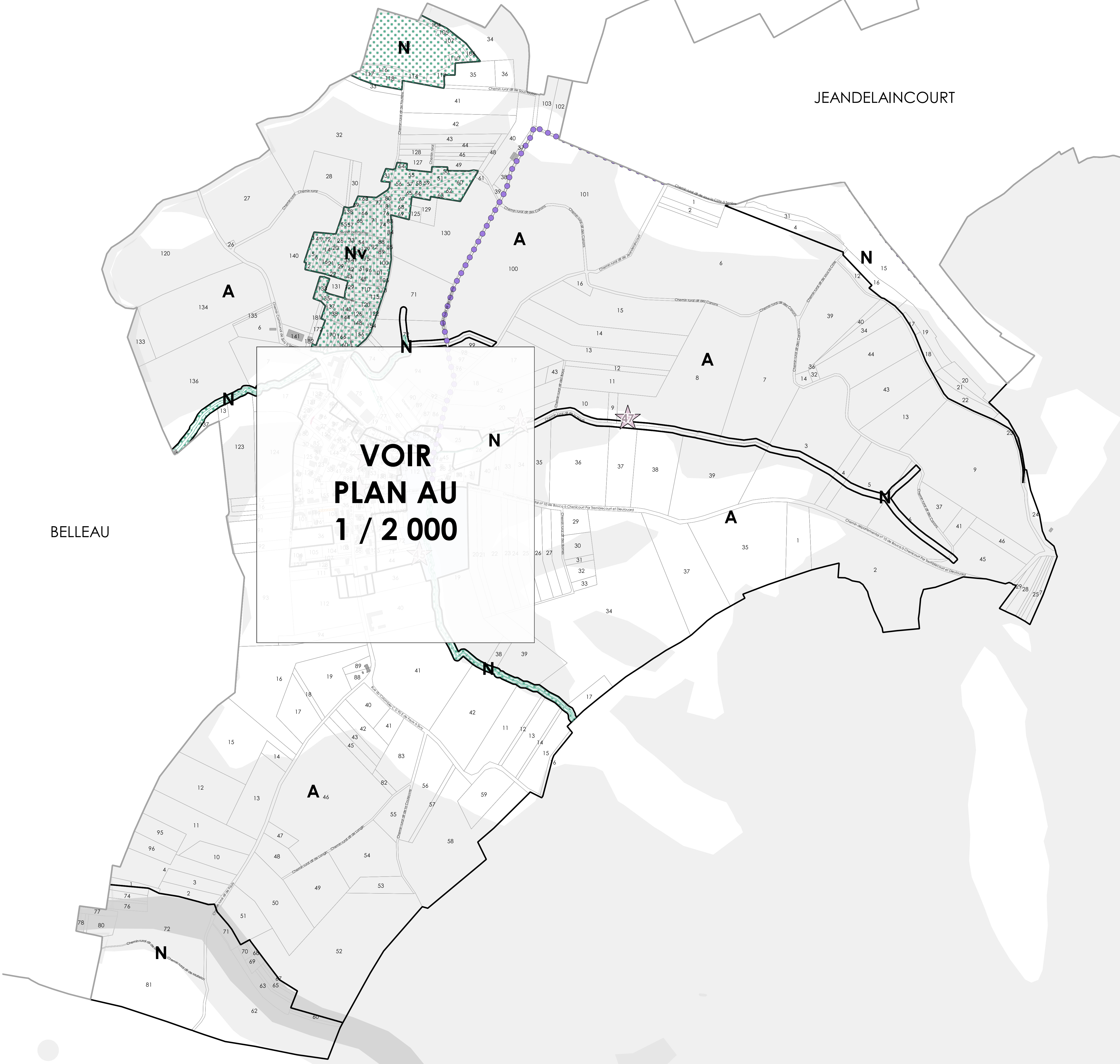
- Éléments remarquables
- Élément remarquable du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa mouvements de terrains, chutes de blocs, cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal

0 250 500 m



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ**

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE**

**THEZEY-SAINT-MARTIN
Règlement graphique**

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSGC
Claude Thomas



			2020		PLAN
					Echelle : 1 / 2000

Légende

Zonage

- Limites communales
- Limites parcellaires
- Limites de zones

- Emplacement réservé

- Sentiers et chemins à conserver

Règle d'implantation des constructions

- Alignement des façades

- Zone d'implantation obligatoire des façades

**Éléments architecturaux et paysagers ou
écologiques à préserver (art. L.151-19 ou
L.151-23 du Code de l'Urbanisme)**

- Éléments remarquables

- Éléments remarquables du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa
mouvements de terrains, chutes de blocs,
cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE
ET GRAND COURONNÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
SECTEUR SEILLE

THEZEY-SAINT-MARTIN
Règlement graphique

Document conforme à la Délibération du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes Seille et
Grand Couronné du 13 mai 2020
portant approbation du PLUi Secteur Seille

Le Président de la CCSCG
Claude Thomas



Echelle : 1 / 5000

Légende

Zonage

- Limites communales
- Limites parcellaires
- Limites de zones
- Emplacement réservé
- Sentiers et chemins à conserver

Règle d'implantation des constructions

- Alignement des façades
- Zone d'implantation obligatoire des façades

Éléments architecturaux et paysagers ou
écologiques à préserver (art. L.151-19 ou
L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

Éléments remarquables

Éléments remarquables du paysage

Risques

- Secteur de risques (aléa minier, aléa
mouvements de terrains, chutes de blocs,
cavités)
- Risque inondation

En ce qui concerne les canalisations de transport de
matières dangereuses, l'information est disponible dans
les cartes des servitudes en annexe du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal

